

L'ÉGLISE

L'archevêque de Luxembourg a pris position dans un document intitulé «Protection et reconnaissance de la personne à naître». Il y explique que le droit à vivre du fœtus ne devrait être éludé d'aucune consultation, que le raccourcissement des délais enlève du temps à l'enfant pour faire valoir dans la conscience de la mère son droit à vivre et que l'Église ne peut que rappeler son opposition de principe à l'avortement.

LES PROGRÈS

Plusieurs points, dans le projet de loi déposé, sont salués par les féministes, notamment le fait que les mineures puissent se faire accompagner d'un adulte de confiance, au lieu de l'accord parental obligatoire, ou l'IVG médicale en cabinet de ville, qui faciliterait largement l'accès aux femmes.

457 IVG, AU MOINS, EN 2009

En 2009, le Planning familial a recensé 410 IVG de la part de résidentes luxembourgeoises qui s'étaient adressées à lui. 245 ont été pratiquées au Planning (par voie médicamenteuse), 85 à Thionville par le directeur médical du Planning, 60 aux Pays-Bas, 17 à Rochefort, en Belgique (centre le plus proche), 3 au Portugal. 47 femmes sont parties directement à l'étranger. Voilà pour la partie émergée de l'iceberg.

AGENDA

De nombreuses manifestations marquent le Journée de la femme. Florilège au fil des communes:

Le 12 mars, à Mamer, dans le château, le professeur Vera Regitz-Zagrosek, directrice de l'Institut pour la recherche médicale orientée d'après le sexe au CHU de la Charité à Berlin, parlera de la nécessité d'une **approche différente de la médecine** pour les hommes et pour les femmes.

À Bettembourg, la Commission à l'Égalité des chances offre une représentation du **film Desert Flower** (l'histoire d'une Somalienne devenue mannequin après avoir été une quasi-esclave domestique à Londres) au Ciné Le Paris, le 11 mars à 20.00h. À voir aussi à Rumelange le 8 mars au Ciné Kuursal.

À Dudelange, le 9 mars, une ciné-conférence au Ciné Stralight à Dudelange aborde les «Subtiles violences conjugales. Nos questions oubliées» de 18.00 à 20.00h dans le cadre des 20 ans de la fondation Pro Familia.

Le Centre de documentation sur les migrations humaines dédie ses rendez-vous du dimanche 14 mars aux «femmes d'ici et d'ailleurs **en migration**» avec une rencontre-débat à 15.00h dans le cadre de l'exposition *Un monde de femmes en chemin*.

Le Genderhaus de Rédinge-sur-Attert propose une soirée-lecture dédiée au **polar**, le 6 mars, et une **chasse aux trésors pour femmes et enfants** le 13 mars.

Le Service à l'égalité des chances de Sanem s'intéresse aux «mères, ces êtres particuliers», le temps d'un atelier «vivant» les 5 et 6 mars.

Steinfort court **contre la violence domestique**, le 7 mars (départ à 10.00h au centre sportif Roudemer). Les bénéficiaires de la course seront reversés à la Fondation Pro Familia et à son foyer pour femmes de Dudelange.

*À retrouver sur: www.cnfl.lu/communes

Le ministère de l'Égalité des chances, en collaboration avec la commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances de la Chambre des députés, organise une table ronde pour «**motiver les femmes à s'engager en politique**» à un an et demi des élections communales. Le 8 mars à 17.00h à l'auditorium de l'ancien Ciné-Cité (3, rue Genistre, à Luxembourg).

«Allons plus loin!»

Un collectif réagit au projet de réforme de l'avortement

La Journée de la femme ne sert pas qu'à faire la joie des fleuristes, mais surtout à défendre les droits des femmes. La lutte reprend sur le front de l'avortement.

LAURENCE HARF

Le 20 janvier, le ministre de la Justice, François Biltgen (CSV), déposait une réforme de l'avortement, qui prévoit l'introduction d'une indication supplémentaire de détresse d'ordre social. Un bon mois plus tard, le Cid-femmes avait appelé à une réunion de concertation entre tous ceux et toutes celles «qui veulent obtenir une réforme réellement progressiste».

Une quarantaine de personnes ont répondu présentes. Quelques «anciennes» du Mouvement de libération de la femme, des jeunes, quelques hommes, actifs politiquement ou non, des organisations de femmes, des visages connus ou non.

La prise de parole commence, un peu hésitante. L'enjeu est délicat. Sur fond de revendications soixante-huitardes, tout le monde est venu pour défendre ce droit fondamental de la femme à disposer de son propre corps. Oui mais... il

y a la politique et une coalition au pouvoir dominée par le CSV. D'où la conscience que le fait même que le dossier avortement soit rouvert est une victoire.

Lydie Err, venue à titre privé, défend ses positions: sa proposition déposée en 2008 pour l'IVG sans indications devient «un incident» symbolique pour marquer les 30 ans du Planning familial qui n'avait aucune chance d'être un jour discutée. «Personne ne se faisait d'illusions», résume la présidente du Planning, Danièle Igniti, qui salue d'ailleurs plusieurs avancées du projet de loi.

Désillusionnée, donc, l'assemblée commente le texte du projet de loi et ce qu'il faut absolument y changer. La clause de résidence de trois mois pour éviter le tourisme abortif - dont les Luxembourgeoises sont pourtant championnes! - et la consultation obligatoire dans un centre d'information familiale agréé par les ministères de la Santé et de la Famille. Que seront ces centres? Pourquoi les femmes doivent-elles absolument s'expliquer si elles ne désirent pas de conseils?

Sans oublier les mots qui heurtent, dans l'exposé des motifs: «Il faudra d'abord et avant tout éviter le recours aux interruptions volontaires de grossesse.» «Non! Ce qu'il

faut éviter, ce sont les grossesses non désirées.» Et arrêter de culpabiliser les femmes «à mort». «Si le CSV ne peut pas perdre la face - mais quelle face?», la plupart sont prêtes à accepter le consensus à la luxembourgeoise.

«ELLE SAURA OÙ ÇA FAIT MAL»

«Pas moi. Il faut y croire. Je ne veux plus que quelqu'un décide de ma vie. Marre du consensus.» Les féministes se réveillent. «Comment peut-on défendre que c'est la femme qui décide en dernière instance alors qu'elle doit se farcir deux consultations préalables? Dans le monde occidental, 72% des femmes ont droit à une IVG à la demande!»

Une militante a apporté son mémoire de maîtrise sur un centre, à l'époque illégal, spécialisé dans les IVG à la fin des années 70 en Belgique. Les consultations se passaient sur place, le même jour que l'intervention, et un suivi était proposé. «La situation des femmes, trente ans plus tard, reste la même. La méthodologie aussi.»

Les langues se délient. Les sages-femmes, dégoûtées par ce qu'elles voient dans les services de gynécologie, témoignent avec colère. «Les IVG se pratiquent tous les

jours, à la pelle, elles s'appellent "curetages".» L'une d'entre elles raconte les enveloppes sous l'oreiller avant de passer en salle d'opération, les antidouleurs que le médecin ne veut pas prescrire, «comme ça, elle saura où ça fait mal», les femmes totalement à la merci des médecins. «Il faut que ça cesse, que cesse l'hypocrisie.»

Le texte de loi déposé fin janvier est au Conseil d'État, classé parmi les priorités, et le Conseil national des femmes discute ardemment l'avis à rendre. Après, il y aura des débats en commission parlementaire. Il faut faire vite.

«Historiquement, le 8 mars est le jour où nous défendons nos droits, il faut en profiter.» L'action commencera donc par une pétition, pour mobiliser l'opinion publique. Le nom du collectif s'impose rapidement: «Si je veux! Pour l'autodétermination de la femme», en référence à la campagne lancée en février 2009 par le Planning familial, à qui on doit le fait que l'IVG figure dans le programme de coalition. La chasse aux signatures a commencé, elle est fructueuse.

*Retrouvez en page 47 la pétition et les premiers signataires du collectif *Si je veux! Pour l'autodétermination de la femme*.



Graphique/Le Jeudi: Bob Felz

EN EUROPE

En rouge: L'Irlande et Malte interdisent l'avortement à l'exception de la sauvegarde de la vie de la mère.

En orange: la Pologne tolère l'interruption volontaire de grossesse uniquement pour sauvegarder la santé physique de la mère ou de l'enfant à naître, et en cas de viol.

En jaune: Le Luxembourg, Chypre, la Grande-Bretagne et la Finlande sont recensés comme pays pratiquant l'IVG sur indication de conditions sociales et économiques. Ce qui, pour le Grand-Duché, est une interprétation plus libérale du texte de 1978 que son application actuelle.

En vert: 20 pays de l'UE-27, de même que la Norvège, la Suisse et le Cap-Vert, disposent d'une législation considérée comme libérale, avec la possibilité d'avorter à la demande, avec pour seule restriction le délai, qui varie d'un pays à l'autre, de 14 à 22 semaines d'aménorrhée (22 aux Pays-Bas, qui se calquent sur la limite de viabilité du fœtus).